terminé des ventes que l'on croit devoir réagir chez nous. Quoi qu'il en soit, il est probable que les achats du comptant suffiront pour maintenir les cours.

Le dernier bilan de la Banque ne témoigne pas d'une reprise des affaires. Le portefeuille commercial s'est à peine accru de un million 1/2; le compte courant du Trésor a perdu près de 12 millions et celui des particuliers 33 millions. La circulation des billets a augmenté de 21 millions et l'encaisse métallique de 6 millions. Les bénéfices de la semaine sont de 487,666 fr., ce qui donne un total de 11 millions pour les cinq premiers mois de 1880. L'année dernière, ce chiffre, à pareille époque, n'était que de 8 millions.

La Bourse d'aujourd'hui a été calme.

Tout l'intérêt des conversations de couloirs, à la Chambre, portait sur la nouvelle que 35 préfets chargés d'administrer les départements où se trouvent des établissements religieux non autorisés, se réuniront demain. au ministère de l'intérieur, où ils seront reçus par MM. Constans et Cazot, ayant à leurs côtés MM. Fallières et Martin-Feuillée, sous-secrétaires d'Etat.

Dans cette réunion, M. Constans doit, paraît-il, donner des instructions détaillées pour l'exécution des décrets du 29 mars en ce qui concerne les Jésuites. Ce serait, en effet, la Compagnie de Jésus qui aurait la prime des persécutions ministérielles. Quant au garde des sceaux, après avoir confirmé les instructions de son collègue, il adressera aux procureurs généraux une circulaire pour donner des instructions correspondantes à celles que vont recevoir les préfets, de manière à concerter l'action des parquets avec celle des représentants du ministre de l'intérieur dans les départements. Tels seraient l'ordre et la marche de la campagne qui va être entamée.

Si l'on en croit certaines rumeurs, on espérerait, dans notre monde gouvernemental que les sévices exercés d'abord contre les Jésuites seraient de nature à intimider les autres congrégations qu'on laisserait tranquilles jusqu'à nouvel ordre. On va jusqu'à dire que l'une de ces congrégations aurait capitulé en sollicitant l'autorisation de vivre, en vertu de l'une des dispositions des décrets du 29 mars. Je ne sais ce qu'il y a de vrai dans la rumeur, mais tous les esprits sérieux, qui connaissent les sentiments des congrégations, soutiennent que les tentatives d'intimidation seront vaines.

Le rapport de M. Duvaux sur l'instruction publique approuvé par la commission du budget accorde une augmentation de cinq millions sur les crédits de l'année précédente accordés aux départements. Le ministre demandait 4,300,000 fr. La commission a décidé qu'on diviserait les professeurs de faculté en deux classes pour Paris, et en quatre pour les départements.

La commission relative à la demande en autorisation de poursuites contre M. le duc de Padoue a approuvé le rapport de M. Trarieux dont la conclusion est comme vous le savez, défavorable à l'autorisation.

Le général Chanzy a eu, dans la matinée, une entrevue avec M. de Freycinet. Le général va partir pour Saint-Pétersbourg afin de représenter le gouvernement français aux obsèques de l'impératrice de Russie. Il sera investi, pour la circonstance, des fonctions d'ambassadeur extraordinaire et sera accompagné d'une mission composée d'officiers supérieurs.

Tout se prépare, aujourd'hui, dans le monde du Sport, pour la course du grand prix, qui aura lieu demain, au milieu de l'affluence extraordinaire que l'on sait. S'il ne pleut pas, la fête sera splendide. Jusqu'à ce jour, la France compte à son actif deux victoires de plus que l'Angleterre. En 16 ans, les chevaux français ont été neuf fois vainqueurs, tandis que le succès ne s'est porté que sept fois du côté des chevaux anglais. On craint que cette année le succès ne soit pour un de ces derniers *Robert Devil*. Cependant *Beauminet*, des haras de Chaumont, pourrait bien l'emporter. On parle ensuite de *Pacific*, *Arbitre* et *Poulet*.

P.-S. — Une dernière dépêche de Lyon annonce que le Comité Blanqui vient de répondre aux attaques du comité Ballue par un placard annonçant qu'il poursuit MM. Ballue, Moreau, sécretaire du comité central, le *Courrier de Lyon*, le *Lyon Républicain*, le *Petit Lyonnais* et le *Républicain du Rhône* en police correctionnelle pour diffamation.

La lettre de Rochefort dont il a été question dans une dépêche précédente est affichée également. Cette lettre a produit un certain effet sur les groupes qui commencent à se former. Demain la lutte sera très vive.

Il est évident que les Blanquistes triompheront; ils ont la chemise !

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA

Séance du 5 Juin 1880

La séance s'ouvre à deux heures.

VALIDATION D'ELECTION

La Chambre valide l'élection de M. Bastid, élu député à Aurillac.

M. LACRETELLE combat l'élection de M. Gautier, à Ruffec.

La Chambre décide par 237 voix contre 198, qu'une enquête sera faite sur l'élection de M. Gautier.

INTERPELLOTION CUNEO D'ORNANO

M. CUNÉO D'ORNANO demande qu'il lui soit permis d'interpeller le ministre de l'intérieur sur les faits de pression officielle qui se sont passés dans l'arrondissement de Ruffec.

M. DE FALLIÈRES demande que l'interpellation soit ajournée jusqu'à ce que l'enquête soit terminée.

La Chambre décide que l'interpellation sera renvoyée à un mois.

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur l'administration de l'armée.

M. LE GÉNÉRAL DE CHANAL déclare que le projet est impraticable, et qu'il atteste une ignorance complète de la matière.

M. D'HARCOURT vient, comme ancien membre des premières commissions de l'Assemblée nationale, exposerles idées qui présidaient à l'élaboration du projet. Il croit que le projet actuel doit être voté.

M. DATTAS, ancien membre de l'intendance, combat le projet de la commission qui change complètement la situation antérieure à 1870.

M. MAGNIN : Voulez-vous maintenir cette situation ?

M. DATTAS dit que ce qui est arrivé en 1870 n'est pas la faute de l'intendance, mais de l'autorité supérieure qui n'a pas prévenu opportunément.

L'orateur croit que le projet actuel empêcherait le recrutement de l'intendance.

La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

La discussion du projet de réforme judiciaire a été fixée au 14 juin.

La séance est levée à 6 heures.

INFORMATIONS

Dans l'intimité, les républicains ne dissimulent pas combien a été fâcheuse pour la France la démission de M. Say. Le correspondant républicain du *Journal de Genève* dit à ce propos : « La campagne Léon » Say a été déplorablement menée, tou» jours, dit-on, grâce à M. Gambetta, et » ce *crach*, succédant à celui de M. John » Lemoinne, n'a pas contribué à améliorer » les affaires. L'Angleterre, comme elle le » devait, a fait bonne mine à mauvais jeu ; » mais on se doute et l'on sait qu'elle est » irritée d'avoir été traitée sans plus de » façons que la Belgique, et, dans son inté» rêt, le gouvernement français ne devrait » pas renouveler souvent une pareille » épreuve. »

Des journaux ministériels à Londres ont en ce moment, la singulière idée conseiller au gouvernement français d'enlever la statue de la ville de Strasbourg qui figure, sur la place de la Concorde à Paris, parmi les personnifications de nos principales villes; les journaux anglais prétendent que le changement de cette statue enlèverait à M. de Bismarck une prétexte d'hostilité contre la France.

Qui donc a inspiré cette recommandation à la presse anglaise ?

M. Léon Say, avant de quitter Londres, ne pourrait-il éclaicir ce nuptère ?

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Nous apprenons que M. le docteur Butruille vient d'être nommé chirurgien de l'hôpital de Roubaix, à la suite du concours qui a eu lieu, la semaine dernière, devant un jury composé de professeurs de la Faculté de médecine de Lille.

On annonce que M. Deldalle-Duthoit, maire de Wattrelos, donnerait sa démission.

Une rencontre à l'épée a eu lieu, hier matin, à la frontière, près de Mont-à-Leux.

Les adversaires étaient M. Frousac, rédacteur au *Gil-Blas* et M. le prince Santa Séverina. Au troisième engagement le prince a été blessé au bras droit.

La querelle avait pris sa source dans une question d'intérêt particulier.

La série des concerts d'été va recommencer. Nous apprenons, en effet, que la société chorale les *Mélomanes Roubaisiens* organisent un concert qui sera donné dimanche prochain, à cinq heures, dans le jardin de M. Pierre Catteau, rue du Grand-Chemin.

Le programme promet une fête musicale des plus attrayantes. Les *Mélomanes* se sont assuré le concours de la *Fanfare de Croix*, dirigée par M. Hodum, et de l'*Orphéon Roubaisien*, dirigé par M. Cornillot.

Le prix d'entrée sera de 1 franc. La recette du concert est destinée à couvrir les frais qu'occasionnera le concours d'Armentières auquel les *Mélomanes* doivent prochainement prendre part.

Nous publierons le programme du concert dans un de nos prochains numéros.

Deux chevaux attelés à une voiture se sont emportés hier après-midi dans la rue de Tourcoing Dans leur course, les chevaux ont heurté un camion de farinier qui stationnait en face de la maison qui porte le numéro 72. La violence du choc a arrêté l'élan des chevaux qui se sont, un peu plus loin, arrêtés d'eux-mêmes.

Aucun accident à déplorer.

Le jeune Lodoïse Farvaque, de Croix, dont nous avions annoncé la disparition, il y a environ quinze jours, vient d'être retrouvé. A la suite de reproches que lui avait adressés sa sœur, Lodoïse était allé offrir ses services à un cultivateur de Wattrelos, qui les avait acceptés.

Dans notre compte-rendu de l'affaire de séquestration d'une personne de Roncq qui vient de se plaider devant le tribunal correctionnel de Lille, une faute typographique nous a fait nommer l'inculpée MME CUISINIER, c'est **Mme CUINIEZ** qu'il faut lire.

Les élections pour les conseils généraux auront lieu le dimanche 1er août prochain.

Dans la soirée de vendredi, le bruit a couru à Lille que l'exécution du sergent Hamon, condamné à la peine de mort par le 1er *conseil de guerre*, pour assassinat suivi de vol, aurait lieu le lendemain sur le Champ de Mars. — Ce bruit, qui s'était répandu rapidement, a amené ce matin, aux abords de la citadelle où est emprisonné le condamné, une foule nombreuse, qui a stationné vainement pendant quelques heures.

Le Président de la République, n'ayant pas encore statué sur le recours en grâce qui lui a été adressé par le défenseur d'Hamon, il est probable que l'exécution du condamné n'aura pas lieu avant la fin de la semaine prochaine.

A l'occasion des fêtes de Lille, la Bourse de Lille sera fermée demain lundi 7 juin.

Fondation d'une Chaire à la Faculté catholique de Médecine et de Pharmacie

SOUS LE VOCABLE DE SAINT JEAN-BAPTISTE

PREMIÈRE LISTE

Le voyage de M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, venu à Lille sous prétexte de poser la première pierre de la Faculté de Médecine de l'Etat, a été une provocation dont nous n'avons pas à faire ressortir le caractère, après les incidents qui sont connus de tous et les paroles que M. le ministre lui-même a prononcées.

Pour répondre à ce défi jeté à leur foi, des catholiques de la province ecclésiastique de Cambrai ont ouvert une souscription destinée à réunir **CENT MILLE FRANCS**, afin de créer à la Faculté catholique de Médecine, une nouvelle chaire qui sera placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste.

Le Comité qui s'est formé à cet effet publie aujourd'hui la première liste. Nous sommes certains que la province de Cambrai toute entière voudra à la suite des chrétiens courageux dont les noms suivent, protester contre l'athéisme de l'Etat que l'on veut nous imposer.

Les souscriptions, quelque minimes qu'elles puissent être, sont reçues dans les bureaux des Semaines Religieuses et des journaux catholiques des deux diocèses, ainsi que dans les bureaux du Bulletin des Facultés catholiques, à Lille et à Arras.

M. Henri Bernard, à Lille.	1,000
M. Ph. Vrau, à Lille	1,000
Un anonyme, par l'intermédiaire de Mgr le Recteur	1,000
M. Féron-Vrau, à Lille.	1,000
M. Louis Bernard, à Lille	1,000
M. A. Scalbert, banquir, à Lille.	500
Les enfants de feu M. Félix Bernard	2,000
M. le Comte de Caulincourt.	300
M. A. B. d'Avesnes : « *Credo Deo Omnipotenti.* ».	20
Divers anonymes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Aniche, Valenciennes, Douai et Arras.	13,991
M. Louis Delcourt, à Lille	100
M. Joseph Bernard, à Lille	50
M. Henri Monnier, à Lille	20
M. le comte de Germiny, à Lille.	20
M. Paelle, propriétaire, à Lille	20
M. l'abbé Derode, curé de Mons-en-Baroeul	20
M. Ducoulombier, à Lille	
Mme Derode aîné, propriétaire, à Mons-en-Baroeul	20
M. l'abbé Devulder, curé de Ghyvelde, à l'occasion de la consécration de son église	500
Un admirateur de M. Jacquier : « *Non licet.* »	5
Mme Desgranges, à Lille	5
M. Paul Lécroart, propriétaire, à Lille.	200
M. de Chatenay, propriétaire, à Roost-Warendin	500
Un anonyme de Valenciennes, pour attirer les bénédictions de Dieu sur un nouveau mariage	50
M. le Vicomte de Brandt de Galametz, à Escoivres (*Pas-de-Calais*).	100
M. l'abbé E. Lobbedey, professeur à l'institution libre de Marcq-en-Baroeul	5
M. Maurice Connet, propriétaire à Lille	25
M. Jean Lys, entrepreneur à Lille	5
M. L. R., propriétaire à Arras.	20
Un anonyme de la paroisse St.-Martin à Roubaix, pour obtenir une grâce spéciale.	15
Madame veuve A. Emery-Desbrousses, à Saint-Fort-sur-Gironde, (*Charente-Inférieure*).	60
M. l'abbé Emery Desbrousses, à Saint-Fort-sur-Gironde, (*Charente-Inférieure.*).	20
M. Henri Duhamel, à Verdun (*Meuse*)	10
Total de la première liste	23,591

— HOUDAIN. — Un vétérinaire appelé par l'administration municipale à l'effet de constater la cause de la mort simultanée de quatre chevaux, appartenant à Mme veuve Bridoux, meunière, l'a attribuée, d'après l'autopsie, à une aménie causée par une nourriture qui était composée presque exclusivement de pain fait avec du rebulet de mauvaise qualité.

— SAINT-OMER. — L'*Indépendant*, de St-Omer, annonce deux candidatures au Conseil général pour le remplacement, à Ardres, de M. Francoville : celles de M. Levert, bonapartiste, et de M. de Saint-Just, royaliste.

— DUNKERQUE. — La goëlette *Pécheuse*, appartenant à M. Didier, armateur à Dunkerque, était partie en avril de Cherbourg avec vivres pour la station d'Islande, d'où elle devait revenir comme chasseur à son port d'armement. Ce navire est entré aujourd'hui dans notre port après 14 jours de traversée, avec 700 tonnes de morues environ. Ce n'est qu'une partie de la pêche des trois navires de l'armateur cité plus haut.

D'après les renseignements donnés par le capitaine Morin de la *Pécheuse*, les résultats jusqu'à présent seraient des plus satisfaisants et l'on pourrait s'attendre à une excellente campagne cette année.

Vers onze heures du matin, le petit bateau pour la pêche aux crevettes *Dieu protége les Marins*, patron Salembier, s'est mis à la côte à l'est du port, près de l'estacade. Le nouveau canot de sauvetage sorti, mais lorsqu'il arriva, les quatre hommes formant l'équipage du pêcheur venaient d'être sauvés par le patron d'un canot lamaneur à l'aide d'un va-et-vient établi sur l'estacade.

— ANZIN. — On lit dans le *National Belge* du 30 mai :

« Nous recevons de bonnes nouvelle concernant les tramways de Valenciennes à Anzin; 8 à 10 kilomètres seront exploités pour le 1er septembre prochain; le matériel est commandé à la Société métalurgique et charbonnière belge; les machines sont du type de celles de la ligne Milan-Pavie.»

— BOULOGNE. — Jeudi, le roi de Grèce est arrivé avec sa suite, par le train de six heures, venant de Paris.

Georges Ier a été reçu à la gare par les autorités et la Chambre de commerce.

Le roi est reparti pour Londres à sept heures.

— DOUAI. — M. de Lesseps, sur l'invitation du Comité de Géographie du Nord de la France, fera une conférence à Douai, mardi prochain, à 8 heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le Comité de Géographie de Douai vient d'être averti de l'arrivée du savant conférencier par un télégramme daté d'Amsterdam.

— HEUCHIN. — Le Conseil municipal, appelé il y a quelques jours à opter entre l'enseignement laïque et lenseignement congréganiste, s'est prononcé en faveur de ce dernier à une majorité de huit voix contre trois et une abstention.

— QUERQUES. — Le 1er juin, dans l'après-midi, un hangar, deux corps de logis, dix mille bottes de foin et de paille, ont été réduits en cendres, au préjudice de M. Léonard Rebergue, cultivateur à Quecques, par un incendie dont la cause est inconnue. La perte atteint 7,000 francs et n'est couverte par aucune assurance.

— CAMBRAI. — On a arrêté avant-hier à Saint-Hilaire, canton de Cambrai, un sieur J.-B. Doisy, âgé de 46 ans, inculpé d'assassinat.

— LOOS. — Dans la soirée du 1er juin, E. Robin, gardien à la colonie de Saint-Bernard, étant assis sur l'appui d'une fenêtre du second étage, a perdu l'équilibre et est tombé. Il n'a survécu que quelques minutes à cette chute.

— AMIENS. — M. le vicomte de Mayol de Lupé, rédacteur en chef de l'*Union*, se propose de faire, le 13 juin, dans cette ville, une conférence catholique et royaliste.

SIN-LE NOBLE. — Un arrêté préfectoral vient de soumettre à l'enquête légale le plan et l'état parcellaire des terrains à occuper, dans la commune de Sin-le Noble, pour l'établissement du chemin de fer de Douai à Cambrai.

M. le sous préfet présidera cette commission, composée de MM. Giroud, député; Alain Chartier, conseiller général; Morel, conseiller d'arrondissement et maire de Lallaing; Renard. maire de Sin; de La Trémoire, ingénieur en chef de la Compagnie de Picardie et Flandres. La réunion de la commission est fixée au jeudi 24 juin 1880, à 2 heures, à la sous-préfecture.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juin. — Victor Poissonnier, rue de Flandre, 69. — Hélène Callens, rue Notre-Dame, 49. — Eugène Roose, rue Jacquart, cour Frasez, 66. — Elise Moyse, rue de la Croix, maison Delnatte, 46. — Esther Mazurelle, rue Archimède, 24. — Cornil Alard, grande cité du Pile, 60. — Charles Langenhack, rue Magenta, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 juin. — Eugène Verzcheide, 4 ans, rue Decrème, 12. — Marie Wardavoir, 3 mois, rue du Tilleul, maison Lamier. — Edouard Cocheteux, 18 ans, sans profession, rue Pauvrée, 30. — Jean-Baptiste Ladam, 14 ans, manœuvre, rue des Fossés, 82. — Théophile Colpaert, 11 mois, rue Archimède, 32. — Jeanne Carette, 1 mois, rue de la Redoute, 75. — François Dekoninck, 4 mois, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux 3. — Louis Corde, 79 ans, pensionnaire de l'Hospice. — Angèle Vanbeveren, 7 mois, Grande-Rue, cour du petit paradis, 2. — Marie Segers, 4 mois, rue du Gros-Saule, 8. — Pierre Ghesquière, 29 ans, teinturier, rue de Lannoy, cour Farvaque. — Narcisse Deschamps, 61 ans, charcutier, rue Turgot. — Amand Pauchet, 70 ans, lieutenant des douanes en retraite, rue de l'Epeule, 176.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-LECOMTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur EDOUARD-HENRI-JEAN-BAPTISTE COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, à l'âge de 19 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le lundi 7 juin, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pauvrée, 30.

Les amis et connaissances de la famille PAUCHET-GODIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AMAND-MARIE-JOSEPH PAUCHET, officier de douane en retraite, décédé à Roubaix, le 4 juin 1880, dans sa soixante-dixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 7 juin à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 178.

Un OBIT SOLENNEL DE MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à huit heures trois quarts, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES VERSCHINGEL, veuf de Dame ROSALIE VANHOUTTE, décédé à Roubaix, le 1er mai 1880, dans sa soixante-treizième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église des Révérends Pères Récollets, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme Monsieur LUCIEN-GABRIEL-LÉONARD-ALPHONSE SAMARCQ, décédé à Roubaix, le 7 juin 1878, à l'âge de 16 ans et 8 mois. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur CHARLES WEYST, décédé à Roubaix, le 2 mai 1880, à l'âge de 26 ans et 7 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 10 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-JOSEPH DESBOUVRIE, veuve de Monsieur PIERRE-JOSEPH ELOY, décédée à Roubaix, le 9 juin 1879, dans sa quatre-vingt-cinquième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant eu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 7 juin 1880, à huit heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur EMILE-DÉSIRÉ DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 19 avril 1880, à l'âge de 31 ans et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL BU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le lundi 7 juin 1880, à 8 h 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN DEFOORT, époux de Dame VIRGINIE DECOCK, décédé à Roubaix, le 25 avril 1880, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

— HASSELT. — Le tribunal correctionnel d'Hasselt (Belgique), vient de juger, sous la prévention d'attentat à la pudeur, l'instituteur d'Alken.

Le tribunal a condamné le prévenu à un an de prison, pour attentat à la pudeur, commis sur un de ses élèves, avec privation des droits civils pendant cinq ans, et à 500 fr. de dommages-intérêts envers la famille de la victime, plus à tous les frais.

— BRUXELLES. — Hier, ont été apposées sur les murs de Bruxelles, d'immenses affiches sur lesquelles s'étalaient avec un grand luxe typographique certains passages des lettres de Mgr Dumont, le malheureux évêque de Tournai, que la raison abandonne de plus en plus. Ce chef-d'œuvre de polémique électorale portait cette signature « les libéraux unis. »

Avant la maladie de Mgr Dumont, les feuilles libérales n'avaient pas assez d'injures contre lui ; c'était un ultramontain fougueux, un fanatique. Aujourd'hui que le Pape s'est vu obligé de nommer un administrateur pour le diocèse de Tournai, par suite de l'aliénation mentale dont le malheureux évêque est frappé, c'est un grand esprit, un philosophe et un politique de premier ordre !

Qui aurait jamais pu prévoir que les fiers adversaires de « l'arrogance épiscopale » s'en iraient un jour en guerre bras dessus bras dessous avec un évêque ? Et quel évêque ? Quand un parti est ainsi réduit à spéculer sur de folles élucubrations, il avoue par le fait même qu'il est impuissant à triompher par la raison.

Les affiches des libéraux-unis prouvent la faiblesse du libéralisme, pas autre chose. A côté de ces placards, on voudrait voir afficher cette phrase :

« Nous nous sommes dispensés de reproduire les épîtres plus qu'extraordinaires que ce prélat destitué a adressées aux journaux, parce qu'elles avaient le signe d'une surexcitation mentale dont il serait injuste d'abuser. »

Qui a donné aux libéraux belges cette leçon de savoir-vivre politique ?

Un « clérical » ?

Un jésuite ?

Non pas.

C'est M. John Lemoinne qui, dans le *Journal des Débats*, rappelle en ces termes les prétendus libéraux au respect de la vérité et des convenances.

—

L'Indépendance publie des documents à scandale que son correspondant de Mons est allé chercher dans la chambre du malade de Villers-Perwin.

Pour l'honneur de notre pays, quand finira cette funèbre polémique ?

Dans le paquet auquel nous faisons allusion, il y a une lettre adressée par un médecin, M. A. P., à « Monsieur Dumont, » sans doute l'un des respectables frères de l'infortuné prélat. Cette lettre, qui est évidemment de M. Philippart, l'ancien médecin du prélat, est sanglante pour tous ceux qui abusent de la situation actuelle de l'ex-évêque de Tournai.

La voici :

« Tournay, le 26 mai.

» Monsieur Dumont,

» Vous recevrez par la poste le dernier numéro de l'*Economie*, journal de Tournay, que j'ai eu ce matin dans une maison. Vous pourrez juger par la lecture des articles y contenus, et par celle de tous les autres journaux, notamment d'un article de l'*Etoile* de ce jour, le profit que les méchants prétendent retirer du malheur de monseigneur.

» En présence de tout ce qui se passe, je ne puis que vous confirmer tout ce que je vous ai dit hier; il y a urgence et urgence la plus grande de retirer Monseigneur des mains des malfaiteurs qui le précipitent dans l'abîme, de le soustraire à toutes les causes d'excitation et d'aggravation de son mal. Le repos absolu de l'esprit et du cœur, que l'isolement seul lui procurera, est une condition *sine qua non* d'une amélioration et d'un rétablissement de sa santé.

» Puisse la réalité de la position d'être évidente pour vous tous, et faire prendre une résolution salutaire pour Monseigneur !

» Agréez, je vous prie, l'expression de mes sentiments distingués.

« A. P. »

Que tout ce scandale retombe sur ses auteurs !

— BRUXELLES. — On lit dans le *Nord* du 4 juin :

« La police de Bruxelles a procédé avant hier, à l'arrestation d'un sieur Moutonnier, dont l'extradition était réclamée par le gouvernement français. Cette capture se trouve être meilleure encore et plus importante qu'on pouvait le croire.

» Moutonnier, qui s'était caché à Bruxelles sous le nom de Leroy, comparaissait hier devant M. le juge d'instruction Lévy, sous l'inculpation de port de faux *nom*. Ce magistrat, au cours de l'interrogatoire, ne tarda pas à découvrir des indices de nature à constituer contre l'inculpé des charges beaucoup plus graves.

» Dans l'après-midi, les magistrats instructeurs, MM. Lévy, juge d'instruction ; Dieudonné, substitut du procureur du roi; Dedeyn, greffier, se transportaient, avec l'inculpé, au domicile occupé naguère par celui-ci, place Sainte-Catherine, 14, et y procédaient à une perquisition minutieuse, qui a abouti à une saisie d'un très grand nombre de papiers et documents. Il paraîtrait que dans l'espace de moins de trois mois, Moutonnier (Alias Leroy), serait parvenu, en qualité d'agent de Banque du Progrès industriel, à faire, à Bruxelles, en province et même en Hollande, d'innombrables dupes et ce dans tous les rangs de la société.

» Le siége de cette banque étant à Paris, l'instruction de cette affaire, qui est un exemple de la facilité avec laquelle le public se laisse exploiter, va se poursuivre simultanément à Paris et à Bruxelles.»

— BRUXELLES. — M. le général comte Van der Meere de Cruyshautem, est mort, dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'âge de 83 ans.

Ses débuts dans la carrière militaire ont été assez singuliers. Il avait 12 ans, lorsque Napoléon Ier le désigna avec le comte de Ribaucourt et le comte Cornet de Grez, pour suivre les cours du prytanée militaire de la Flèche. Il allait entrer comme officier dans l'armée française, quand les désastres du premier Empire survinrent. Pendant l'internement de Napoléon dans l'île l'Elbe, le jeune Van der Meere retourna dans sa famille; lorsque se livra la bataille de Waterloo il était attaché à l'état-major du duc de Wellington. Quand éclata la révolution de 1830, le comte Van der Meere y joua un rôle. Plus tard il fut de ceux qui après les traités de 1839, regrettèrent les faits accomplis en 1830 et il se trouva mêlé à la conspiration orangiste qui en 1842, vint aboutir et avorter devant la cour d'assises du Brabant.

Condamné à mort, puis frappé, par commutation, de la peine du bannissement, le général a été grâcié par le roi Léopold II. En 1870, c'est lui qui organisa, à Paris, le corps-franc des *Amis de la France* qui a pris une part à quelques combats d'avant-postes autour de Paris. Le 26 décembre 1870, après l'affaire de Noisy-le-Sec, le général d'Exéa lui faisait écrire par son aide-de-camp, le capitaine E. Louis, une lettre qui lui annonçait qu'il était proposé pour la Légion-d'Honneur.

Après la guerre de 1870, il était rentré à Bruxelles, où il venait de publier, sous forme de « Mémoires, » des documents historiques sur les origines du royaume de Belgique. Il est resté, jusqu'à la dernière heure, dit un correspondant, d'une étonnante verdeur physique et d'une gaieté d'esprit remarquable.

BOUTONVILLE. — Mardi, le nommé L. Ghislain, meunier à Boutonville, commune de Baileux, était allé à la ferme dite *Neuf-Maisons*, où il eut une altercation avec le nommé Alexis Huart, domestique à la susdite ferme.

Huart, qui avait une fourche en main, en porta un coup si violent sur la tête de Ghislain qu'il lui fit une blessure très grave et qu'on a peu d'espoir de le sauver.

La gendarmerie de Chimay a mis Huart en été d'arrestation.

RIÈZES. — Un triste accident est arrivé dimanche à Rièzes. M. Constant Prudhomme, brasseur à Chimay, était allé en promenade en voiture, accompagné de son domestique et d'une autre personne, lorsqu'arrivé au lieu dit *la Bergère*, le cheval s'emporta et alla s'abattre non loin de là ; la voiture fut renversée, M. Prudhomme fit une chute si malheureuse qu'il eut le crâne fendu et mourut quelque temps après. Le domestique eut trois côtes enfoncées, on conserve beaucoup d'espoir de le sauver.

L'autre personne a eu le poignet fracturé.

FAITS DIVERS

— TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LE CONSUL D'ESPAGNE. — M. de Uriarte, consul général d'Espagne à New-York, a été l'objet d'une tentative d'assassinat commise dans des circonstances extraordinaires; il venait d'arriver à son bureau le 12 mai au matin, lorsque parmi les plis et les lettres du courrier de ce jour, il trouva une sorte de paquet de forme cylindrique, long d'un pied environ sur deux pouces de diamètre, venant de Philadelphie et portant des timbres-poste montant à 60 cents. La couverture était formée de papier d'enveloppe ordinaire, collé, ficelé, et adressé ainsi : « Chevalier Hippolito d'Uriarte, Spanish Consul, n° 29, Broadway, New-York. »

M. de Uriarte coupa la ficelle, enleva le papier d'enveloppe et y trouva une boîte en carton couvert de toile comme une reliure de livre; le tube était composé de deux parties, l'une, plus courte, emboîtant l'autre.

---

et que j'ai enfermé dans le tiroir central.

— Voyez s'ils y sont encore, dit le banquier avec un calme stoïque.

Vignory ouvrit d'une main tremblante le tiroir d'acier qui était comme le donjon de cette forteresse occupée par des trésors, un tiroir isolé de façon à préserver son contenu au cas où les parois extérieures du coffre viendraient à rougir sous le feu d'un incendie.

— Ils y sont, s'écria-t-il en moutrant les précieux papiers empilés par liasses de cent mille francs, subdivisés en paquets de dix mille.

— Comptez, reprit M. Borgères.

Vignory compta rapidement.

— Il n'en manque pas un, dit-il en poussant un soupir de soulagement.

— Dieu soit loué ! je ne suis pas ruiné. Je l'étais, ou peu s'en fallait, si le voleur avait pris ces trois millions et je ne m'explique pas qu'il les ait laissés.

— Il n'aura pas songé au tiroir, répondit le colonel.

— C'est bien extraordinaire... d'autant plus extraordinaire qu'on n'a pas touché, je crois, aux autres valeurs. Rien n'a été dérangé... en apparence, du moins. Vérifiez maintenant le reste de l'encaisse.

Vignory s'empressa d'obéir et il opéra vite, car il avait la veille avant de partir classé lui-même l'or, les billets et les titres. Il savait où il devait les trouver, comme un bibliophile sait où il a mis ses livres; tant de rouleaux de mille à gauche, tant de billets dans le portefeuille à droite, tant de piles d'écus sur la troisième tablette.

— Les rouleaux sont au complet, murmura-t-il après avoir compté avec le doigt.

Et il passa à l'inspection du portefeuille.

— Les billets aussi, ajouta-t-il après un examen qui lui prit un peu plus de temps.

— Alors, tout y est, s'écria le banquier.

— Oui, monsieur, tout... c'est-à-dire...

— Quoi donc ?

Vignory pâlissait à vue d'œil.

— Eh bien, parlerez-vous ?

— Cinquante mille francs que j'avais placés en évidence et à découvert... Je les avais mis de côté pour payer une traite qu'on devait présenter ce matin... et... ils ont disparu.

— Vous en êtes sûr ?

— Absolument sûr... ils étaient là... on les a volés...

— Etrange voleur, qui aurait pu emporter une fortune et qui se contente d'une misère, fit observer M. Borisof.

— Fort étrange, en effet, reprit le banquier, et je crois que sa façon de procéder nous mettra sur sa trace. Mais le préjudice qu'il me cause n'est pas assez grave pour me faire oublier, monsieur, que vous n'avez pas de temps à perdre. Mon caissier va vous remettre la somme qui vous est nécessaire et la cassette que vous avez déposée chez moi.

— La cassette ! répéta Vignory avec angoisse.

— Oui. Prenez-la dans le coffre-fort.

Le jeune caissier eut à peine la force de répondre :

— Elle n'y est plus !

— Quoi ! la cassette aussi ! s'écria M. Dorgères. Vous devez vous tromper. Pourquoi l'aurait-on prise sans toucher aux millions ?

— Je n'en sais rien, monsieur, répondit le caissier d'un air consterné ; mais malheureusement je suis certain qu'elle a disparu. Elle était là-haut, à gauche. Je l'y avais placée moi-même le jour où M. le colonel l'a apportée, en fermant la caisse, je l'y ai vue.

— C'est incompréhensible.

— Moi, je commence à comprendre, dit à demi-voix le colonel.

— Alors vous m'obligerez beaucoup en m'expliquant ce mystère, répondit brusquement le banquier.

M. Borisof était très-pâle, mais il resta maître de lui.

— Monsieur, commença-t-il sans émotion apparente, j'aurais le droit de me plaindre et de vous demander pourquoi vous n'avez pas mieux gardé le dépôt que je vous ai confié, mais les récriminations ne servent jamais à rien, et je me borne à vous prier...

— De rembourser le prix des valeurs enfermées dans ce coffret, interrompit le père d'Alice, c'est ce que je compte faire, et je m'en rapporterai entièrement à votre déclaration. Vous êtes un homme d'honneur. Cela me suffit.

— Je suis très flatté du compliment et très touché de l'offre, dit le Russe avec une politesse ironique ; mais vous me permettrez de vous rappeler que ma cassette ne contenait pas seulement des valeurs. Elle contenait des papiers à la conservation desquels j'attachais une grande importance, des papiers qu'il n'est pas en votre pouvoir de me rendre.

A moins que je ne retrouve celui qui les a volés, répondit M. Dorgères.